

SAGE Adour Amont

Commission locale de l'eau

Rapports des premières réunions des commissions mars-avril 2006

- approche commune aux quatre commissions
- commission « qualité »
- commission « usages »
- commission « milieux & espèces »
- commission « quantité »

Rédacteurs

Animateurs : Fr.-Xavier Cuende & Marlène Longuy (Institution Adour)

Rapporteurs : Jean-Michel Anaclet (Chambre d'agriculture 40)

Jacques Ducos (FDPPMA 65)

Pierre Pécout (GAMA-SCREG)

Christian Puyo (Chambre d'agriculture 65)



SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

Premières réunions des commissions mars-avril 2006

Objectif des réunions

Pour ces premières réunions de travail, les objectifs sont de prendre conscience des principaux points qui ressortent du dossier argumentaire du SAGE¹, au regard des champs des commissions, de préparer les membres de la commission à travailler ensemble et avec les animateurs au long de l'année, et de lancer les débats dans un esprit constructif.

Déroulement des réunions

Les réunions se tiennent selon un déroulement similaire :

- désignation d'un rapporteur par la commission ;
- rappel du calendrier de travail 2006 ;
- rappel de l'état des candidatures aux commissions ;
- présentation des premiers éléments d'état des lieux ;
- débat entre les membres de la commission.

Rappel du calendrier de travail 2006

Le calendrier de travail est issu de la réunion plénière de la CLE du 10 janvier 2006, et a été précisé lors de la réunion du 21 février 2006.

Période	Instance	Objectif
fin mars / début avril	commissions	premières discussions sur l'état des lieux
15 mai	bureau	synthèse par les rapporteurs des commissions ; préparation de la réunion de la CLE
30 mai	CLE	présentation des premiers travaux des commissions ; mise en évidence des manques d'information ; premières propositions d'études complémentaires
octobre	commissions	deuxième phase des discussions
novembre	bureau	synthèse par les rapporteurs des commissions ; préparation de la réunion de la CLE
novembre ou décembre	CLE	débats et validation de ce premier jet d'état des lieux ; validation du programme d'études complémentaires

¹ « Dossier argumentaire de consultation des collectivités territoriales sur l'opportunité d'un SAGE sur le bassin amont de l'Adour » (février 2004).

Rappel de l'état des souhaits de participation aux commissions

Lors des réunions de la CLE du 13 décembre 2005 et du 10 janvier 2006, il avait été demandé aux membres présents d'indiquer les commissions auxquelles ils souhaitaient participer. Un premier bilan de ces souhaits a fait ressortir que les souhaits étaient répartis de manière à peu près homogène entre les commissions (16 à 27 membres), et que le taux de demande était particulièrement élevé dans le collège des usagers.

		commissions				
		qualité	quantité	milieux et espèces	usages	total
collèges	élus	3	10	0	9	22
	usagers	10	12	13	13	38
	services	4	6	3	5	18
	total	17	28	16	27	78

Il est rappelé que les commissions sont ouvertes à tous les membres de la CLE, et que les membres qui ne se sont pas inscrits peuvent le faire sans démarche particulière autre que se déclarer auprès de l'animateur.

Il est également rappelé qu'un des objectifs des commissions est d'élargir la concertation au-delà de ses membres; des personnes compétentes extérieures à la CLE peuvent donc participer aux commissions.

Désignation d'un rapporteur de la commission

Le rôle du rapporteur comprend deux points majeurs :

- établir la synthèse des débats tenus lors de la réunion, éventuellement en relation avec l'animateur du SAGE ;
- présenter cette synthèse devant le bureau, pour préparer la synthèse générale des débats des 4 commissions à présenter en séance plénière de la CLE.

Le rapporteur n'est pas donc pas un animateur des débats. Dans les discussions de sa réunion du 21 février, le bureau a conclu que le rapporteur devrait éviter d'être trop impliqué personnellement dans les débats de la commission, puisqu'il doit en assurer la synthèse

Il est rappelé que l'article 6 du règlement intérieur stipule que « *le Bureau (...) valide, après désignation par les Commissions, le choix des rapporteurs de chaque Commission de travail* ».

En conséquence de quoi, le bureau a décidé de présenter la démarche suivante :

- proposer un rapporteur, membre du bureau, si possible, pour chacune des commissions ;
- soumettre à chacune des commissions la proposition faite par le bureau;
- faire procéder à la désignation, par chaque commission, de son rapporteur, en ouvrant les candidatures au-delà du membre proposé par le bureau;
- enfin, valider en bureau la décision finale de chaque commission.

Les propositions et résultats des désignations des rapporteurs par les commissions ont été les suivants :

commission	membre proposé par le bureau	autre candidature	rapporteur désigné
qualité	Christian Puyo (Chambre d'agriculture 65)	aucune	Christian Puyo, désigné à l'unanimité des présents
usages	Jean-Michel Anaclet (Chambre d'agriculture 40)	aucune	Jean-Michel Anaclet, désigné à l'unanimité des présents
milieux et espèces	Jacques Ducos (Fédération de pêche 65)	aucune	Jacques Ducos, désigné à l'unanimité des présents
quantité	Pierre Pécout (UNICEM)	aucune	désigné à l'unanimité des présents moins une abstention ²

Présentation des premiers éléments d'état des lieux

Pour chacune des commissions, la présentation s'est appuyée sur des extraits du dossier argumentaire du SAGE, relatifs au champ de chacune des commissions. Ces extraits ont été distribués en séance aux personnes présentes.

L'intégralité du dossier argumentaire sera envoyé à chacun des membres de la CLE, par courrier postal ou électronique selon le choix fait par chaque membre.

Débat entre les membres de la commission

Le président a jugé opportun de rappeler quelques points et règles :

- ni le président, ni le vice-président, ni l'animateur n'ont de jugement préconçu sur tel ou tel point de l'état des lieux ;
- il s'agit d'un groupe de travail en commun, pas d'une arène d'affrontement de blocs ;
- dans cette première phase du travail de la CLE et des commissions, l'objectif est de contribuer à l'état des lieux, pas à la recherche de solutions ou à une programmation stratégique (cela viendra dans des étapes ultérieures de l'élaboration du SAGE).

* * * * *

² Abstention du représentant du Collectif Adour Eau transparente.



SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

Réunion de la commission « Qualité » du 30 mars 2006

Présence

Les structures suivantes sont représentées à la réunion :

- collège des élus : Conseil général des Landes (Séverine Léger), Institution Adour (Jean-Claude Duzer, président de la CLE ; Michel Pastouret, vice-pdt de la CLE), Syndicat mixte du haut et moyen Adour - contrat de rivière du Haut Adour (Marion Cherrier) ;
- collège des usagers : Chambre d'agriculture du Gers (Bernard Malabirade), ChAgr des Landes (Yves Gallato), ChAgr. des Hautes-Pyrénées (Christian Puyo, Véronique Mabrut), Fédération départementale de canoë-kayak des Hautes-Pyrénées (Georges Dantin), Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées (Noël Abad), UNICEM Aquitaine (Jacques Guénantin) ;
- collège des services : préfecture des Landes (Francine Delieux), Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes Pyrénées (Marc Chédeville), DDAF du Gers (Thierry Chaussignand), DDAF des Landes (Gilbert Besse), Agence de l'eau Adour Garonne (Jean-Jacques Chevalier), Direction régionale de l'environnement Midi-Pyrénées (Elisabeth Jean) ;
- animation du SAGE : Institution Adour (Fr.-Xavier Cuende).

Objectifs de la réunion

Le président Duzer ouvre la séance à 9h30, en proposant les objectifs suivants :

- prendre connaissance des principaux points sur la qualité qui ressortent du dossier argumentaire du SAGE¹ ;
- amener les membres de la commission à travailler ensemble et avec les animateurs ;
- lancer les débats dans un esprit constructif ;
- arriver à un diagnostic partagé.

Déroulement proposé pour la réunion

Le déroulement proposé est le suivant :

- désignation d'un rapporteur par la commission ;
- rappel du calendrier de travail 2006 ;
- rappel de l'état des candidatures aux commissions ;
- présentation des premiers éléments d'état des lieux ;
- débat entre les membres de la commission.

¹ « Dossier argumentaire de consultation des collectivités territoriales sur l'opportunité d'un SAGE sur le bassin amont de l'Adour » (février 2004).

Désignation d'un rapporteur de la commission

Les modalités de désignation, issues des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, sont présentées avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

Le rapporteur doit faire la synthèse des débats, et il n'est pas en charge de l'animation.

En l'absence d'autre candidature que celle proposée par le bureau, la commission « Qualité » désigne comme rapporteur Christian Puyo (Chambre d'agriculture 65), à l'unanimité des présents.

La question étant posée de savoir si le nom des intervenants doit être mentionné lors de chaque intervention et si les retranscriptions doivent être fidèles aux propos tenus [Puyo], et après consultation de l'assistance, il est conclu que le compte rendu doit être aussi fidèle que possible des interventions sans viser le mot à mot [Duze]. Un enregistrement de la séance est proposé pour la prochaine réunion.

Rappel du calendrier de travail 2006

Ce point, issu de la réunion plénière de la CLE du 10 janvier 2006 et précisé lors de la réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions. Le calendrier proposé est adopté par la commission.

Rappel de l'état des candidatures aux commissions

Ce point, issu des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

Présentation des premiers éléments d'état des lieux

La présentation en séance de ces premiers éléments est accompagnée de la distribution d'un document rapportant les points principaux relatifs au champ de cette commission dans le dossier argumentaire du SAGE Adour amont.

La dégradation de la qualité des eaux est une des 5 grandes familles de problèmes identifiés, pour ce territoire, dans le dossier argumentaire du SAGE Adour amont, les autres étant des débits d'étiage insuffisants (et donc un déficit chronique de la ressource en eau), des crues importantes et les risques d'inondations qui en découlent, une dégradation de l'état du lit et des berges, et des potentialités d'agrément peu exploitées.

Les prélèvements d'eau dans le territoire sont majoritairement agricoles (154 Mm³, essentiellement à partir des canaux et rivières) et, dans une moindre mesure, domestiques (31 Mm³, surtout en nappe profonde et en nappe alluviale) et industriels (16 Mm³, surtout en rivière). La nature des rejets varie selon que les usages sont agricoles (nitrates, matières phosphorées, pesticides, etc.), domestiques (nitrates, phosphore, surtout dans les agglomérations de Bagnères, Tarbes et Dax) ou industriels (matières en suspension, matières oxydables, azotées et phosphorées, métaux, matières toxiques, etc.).

Au total, sur 20 points de mesure, 65% démontrent une qualité globale passable, et 15% une qualité médiocre. Les soucis de qualité touchent aussi bien les eaux superficielles que les aquifères affleurants, les nappes profondes étant relativement épargnées.

Parmi les objectifs envisagés dans le dossier argumentaire du SAGE, la restauration de la qualité est pointée comme un objectif majeur. En matière de gestion qualitative, le SDAGE classe en zone d'action prioritaire :

- pour la dépollution domestique, l'Adour et ses affluents, du confluent de la Midouze au confluent avec les Luys (limite du périmètre du SAGE) ;
- pour la dépollution industrielle, l'Adour et ses affluents, du confluent de la Midouze au confluent avec le Louts.

Pour atteindre les objectifs de qualité affichés dans le SDAGE, il convient de mieux connaître les pollutions (amélioration des connaissances des sources de pollution et du réseau de suivi), d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants (poursuite et amélioration des dispositifs de dépollution domestique, industrielle et agricole), voire de rechercher d'autres solutions.

Débat

→ État qualitatif général du territoire : constat de risque, nécessité de mobilisation

L'état des lieux réalisé, coordonné par les services de l'Agence de l'eau Adour Garonne, dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau, fait apparaître que le territoire du SAGE Adour est au cœur de la zone pour laquelle le Risque de non-atteinte du bon état écologique (RNABE) est avéré. Il est donc légitime de s'interroger sur l'opportunité de lancer une démarche de SAGE, si l'on sait par avance que le bon état ne sera pas atteint en 2015 [Guénantin, Dantin]. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que le RNABE est le résultat de scénarios, qui partent d'un état des lieux (sur les données de 2001) et d'hypothèses sur les évolutions - ou pas - de certaines pressions [Chevalier]. En outre, l'objectif de bon état est une norme générale, qu'il faut adapter localement, l'harmonisation de la perception est encore en cours à l'échelle européenne [Besse]. Enfin, il ne faut pas considérer comme gênant le fait de donner un coup de projecteur sur un territoire sensible ; l'échéance 2015 n'est pas loin, et des efforts humains, techniques et financiers vont devoir être menés pour enrayer ou inverser certaines tendances [Duzer].

Les objectifs que fixera la CLE dans le SDAGE doivent voir plus loin que les exigences de la génération actuelle, et tenter de prendre en compte les exigences qui pourraient être celles de la génération à venir [Abad]. C'est pour cela qu'il faut mobiliser le plus grand nombre d'acteurs dans les débats ; à ce titre, on peut regretter l'absence, pour l'instant, des associations de protection de l'environnement et de consommateurs dans la commission « qualité » [Duzer].

→ Atteinte des objectifs : les ambitions face à la réalité économique

Se fixer des objectifs ambitieux est facteur de dynamisme mais doit inciter à être vigilant [Duzer], mais ces objectifs peuvent être vus comme trop ambitieux non pas en termes chiffrés, mais en termes de calendrier [Puyq]. Surtout sur un territoire comme celui du SAGE Adour, où les activités humaines sont très présentes, sous leurs diverses formes. La réflexion ne doit pas oublier de prendre en compte l'aspect économique de ces diverses activités : atteindre le bon état, aux échéances fixées, ne pourra pas passer par la disparition des activités économiques [Puyq].

→ **Qualité des milieux : l'influence parfois négative des plans d'eau**

Il convient de prendre en compte l'impact des plans d'eau sur plusieurs niveaux, notamment la température de l'eau et le transport solide.

Température

Le cas de l'impact sur la température est particulièrement mis en valeur avec les peuplements de truites [Abad] : aujourd'hui, la truite est absente entre Tarbes et Vic-en-Bigorre, et la principale raison est l'augmentation de la température de l'eau dans les plans d'eau de Bours-Bazet : entre l'entrée et la sortie des plans d'eau, l'Adour peut prendre + 3° en année fraîche et + 5° en année chaude (de 17-19°C en entrée à 24°C en sortie²).

Retrouver un « bon état écologique » signifierait reconquérir ces portions de cours d'eau pour la truite, c'est-à-dire retrouver un cours libre pour l'Adour, ce qui semble irréaliste.

Si l'on ne peut exclure l'influence de l'évolution globale du climat mondial et du climat régional en particulier [Puyo], l'impact des plans d'eau sur la température des cours d'eau est largement supérieur à celui de l'évolution du climat [Chédeville].

Cette question thermique est à cheval entre les commissions « qualité » et « milieux et espèces » [Malabirade]. pour ce qui est des peuplements piscicoles ; mais la température est un facteur dont l'influence se fait sentir sur la qualité de l'eau en général, et elle est donc à sa place dans le champ de la commission « qualité » [avis général de la commission].

Transport solide

Un plan d'eau a aussi des influences sur le transport des matériaux, le stockage des polluants [Chédeville]. Rétablir la circulation dans certains cours d'eau permettrait de relancer certains transports solides, et donc de limiter les effets de l'érosion régressive [Guénant].

→ **Qualité de l'eau : des polluants non recherchés**

Certains éléments préjudiciables à la qualité de l'eau ne sont pas recherchés dans les analyses : si l'on cherche le plus souvent les molécules agrochimiques (comme les triazines), la présence de molécules pharmaceutiques n'est généralement pas vérifiée [Puyo]. Mais ces tests sont toutefois réalisés dans certains bassins, sur certaines stations d'épuration [Chédeville].

→ **Activités nautiques**

Pour les activités nautiques, les normes sanitaires ne sont pas encore au niveau des normes retenues pour les eaux de baignade ; on peut s'en réjouir (car cela permet de pratiquer ces activités dans des zones où la baignade n'est pas permise) ou le déplorer (car cela expose les pratiquants à diverses pollutions). Il faudra s'intéresser à la bactériologie des cours d'eau [Dantin], mais, à ce jour, peu de données sont disponibles dans ce domaine [Chevalier].

→ **Actualiser l'état des lieux**

Le territoire a traversé de larges évolutions depuis 2001. L'état des lieux pour le SAGE doit être actualisé, se nourrir d'informations plus récentes [Malabirade] ; ceci soulève la question de la disponibilité des données ; l'Agence de l'eau Adour Garonne et les divers services concernés s'y emploient [Chevalier, Chédeville]. Pour répondre spécifiquement aux

² Or la truite ne supporte pas les températures d'eau supérieures à 20°C.

préoccupations de la CLE, les informations sur l'état des lieux de la DCE pourront être abordées à l'échelle de chaque masse d'eau [Chevalier].

Clôture de la réunion

En l'absence d'autres demandes de paroles dans le débat, le président clôt la séance à 11h45.

* * * * *



SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

Réunion de la commission « Usages » du 5 avril 2006

Présence

Les structures suivantes sont représentées à la réunion :

- collège des élus : Association des maires des Pyrénées-Atlantiques (Laurent Teulère-Maynat), Conseil général des Landes (David Briançon), Institution Adour (Jean-Claude Duzer, président de la CLE ; Michel Pastouret, vice-président de la CLE), Syndicat de Défense contre l'Adour et ses affluents (André Baquié), Syndicat mixte du haut et moyen Adour - contrat de rivière du Haut Adour (Marion Cherrier) ;
- collège des usagers : Chambre d'agriculture des Landes (Jean-Michel Anaclet, Yves Gallato), ChAgr. des Hautes-Pyrénées (Christian Puyo), Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn (Monique Daudé), Fédération départementale de canoë-kayak des Hautes-Pyrénées (Georges Dantin), Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique des Landes (Jean-Jacques Napoléon), FDPPMA des Hautes-Pyrénées (Noël Abad) ;
- collège des services : DDAF des Landes (Gilbert Besse), EDF (André Villemur) ;
- animation du SAGE : Institution Adour (Fr.-Xavier Cuende, Marlène Longuy).

Objectifs de la réunion

Le président Duzer ouvre la séance à 9h30, en proposant les objectifs suivants :

- prendre connaissance des principaux points sur les usages qui ressortent du dossier argumentaire du SAGE¹ ;
- amener les membres de la commission à travailler ensemble et avec les animateurs ;
- lancer les débats dans un esprit constructif.

Déroulement proposé pour la réunion

Le déroulement proposé est le suivant :

- désignation d'un rapporteur par la commission ;
- rappel du calendrier de travail 2006 ;
- rappel de l'état des candidatures aux commissions ;
- présentation des premiers éléments d'état des lieux ;
- débat entre les membres de la commission.

¹ « Dossier argumentaire de consultation des collectivités territoriales sur l'opportunité d'un SAGE sur le bassin amont de l'Adour » (février 2004).

Désignation d'un rapporteur de la commission

Les modalités de désignation, issues des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, sont présentées avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

En l'absence d'autre candidature que celle proposée par le bureau, la commission « Usages » désigne comme rapporteur Jean-Michel Anaclet (Chambre d'agriculture 40), à l'unanimité des présents.

Rappel du calendrier de travail 2006

Ce point, issu de la réunion plénière de la CLE du 10 janvier 2006 et précisé lors de la réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions. Le calendrier proposé est adopté par la commission.

Rappel de l'état des candidatures aux commissions

Ce point, issu des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

Présentation des premiers éléments d'état des lieux

La présentation en séance de ces premiers éléments est accompagnée de la distribution d'un document rapportant les points principaux relatifs au champ de cette commission dans le dossier argumentaire du SAGE Adour amont.

→ Des usages domestiques des eaux souterraines

L'essentiel de la ressource en eau potable est constitué par les eaux souterraines sous forme de forages ou de sources : nappes alluviales dans la partie amont (haute plaine de l'Adour) et dans le Gers, nappes profondes et semi-profondes dans les Landes, sources multiples sur le piémont et la zone de montagne. L'Arros est quasiment la seule rivière utilisée pour la production d'eau potable (partie gersoise). Cette ressource, inégalement répartie sur le territoire, présente en certains points des problèmes de qualité.

→ Des usages agricoles diversifiés

Dans le bassin de l'Adour, l'agriculture est essentiellement basée sur la culture du maïs. Celui-ci occupe en effet près de 50 % de la surface agricole utile (SAU) du périmètre. On peut cependant distinguer plusieurs terroirs de l'amont vers l'aval du périmètre : l'Adour amont (prairies en montagne, cultures fourragères en piémont, support à l'élevage de bovins et plus rarement d'ovins), la plaine de l'Adour (principalement maïsiculture), les coteaux béarnais (maïs, cultures fourragères, porcins, bovins), l'Armagnac-Tursan (cultures plus variées - cultures industrielles, vignes, légumes frais - complétant la culture du maïs), les coteaux landais (maïs, valorisé par poulets et canards gras) et enfin l'aval (prédominance de la forêt landaise, maïs, légumes frais et volailles).

→ Des usages industriels localisés

Sur le périmètre, l'industrie est relativement variée (métallurgie et électricité autour de Tarbes, agroalimentaire sur tout le territoire, aéronautique autour d'Aire-sur-l'Adour, etc.). On

compte dans le périmètre 44 établissements industriels redevables à l'Agence de l'Eau au titre des prélèvements. Ceux-ci se localisent principalement sur l'axe Adour.

→ Une pêche professionnelle peu présente

La pêche professionnelle en eau douce est peu présente sur ce territoire. Le secteur est peu fréquenté, notamment en raison des faibles rendements piscicoles qui ne permettent pas la rentabilité économique d'une entreprise de pêche.

→ Des potentialités de loisirs sous-exploitées

Du point de vue des loisirs, le territoire se découpe en trois secteurs : Bagnères-Tarbes (activité touristique très forte, randonnées pédestres, VTT, canoë-kayak, pêche, etc.), Tarbes-Aire-sur-l'Adour (activités d'agrément presque inexistantes) et Aire-Dax (sous influence touristique de l'océan). Le développement des activités d'agrément sur le bassin de l'Adour est en progression constante. Mais des possibilités restent sous-exploitées.

→ Des prélèvements d'eau intenses

Environ 200Mm³ d'eau sont nécessaires annuellement aux différents usages évalués dans le dossier argumentaire (sur la base de données relatives à l'année 2001) :

- usage domestique (eau potable) : 31 Mm³, essentiellement en nappe profonde et en nappe alluviale ;
- usage agricole : 154 Mm³, essentiellement à partir des canaux et rivières ;
- usage industriel : 16 Mm³.

Prélèvements		eau potable	agriculture	industrie
Volumes		31 Mm ³	154 Mm ³	16 Mm ³
Origine	rivières et canaux	5,2%	50%	62%
	nappes alluviales	30%	20%	37%
	nappes profondes	39,4%	6%	1%
	sources	25,4%		
	réservoirs		24%	
<i>total</i>		<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

→ Des rejets qui portent atteinte à la qualité de l'eau

Les rejets des usages domestiques (assainissement) portent surtout sur des nitrates et du phosphore, et sont principalement localisés sur la zone amont du périmètre (agglomération tarbaise) et la zone aval (secteur de Dax). Concernant l'assainissement autonome, seuls 50% des dispositifs sont considérés comme conformes.

Les rejets agricoles comprennent des nitrates, matières phosphorées, pesticides, etc.

Quant aux activités industrielles, elles rejettent des matières en suspension, des matières oxydables, des matières azotées et phosphorées, des métaux, des matières toxiques, etc.

L'ensemble de ces rejets entraîne une dégradation de la qualité des eaux, qui est un des problèmes majeurs recensés sur le territoire du SAGE.

Débat

→ Prélèvements et restitutions

A l'interrogation sur la signification des chiffres de « prélèvements » donnés dans la présentation [Daudé], il est répondu qu'il s'agit de volumes pompés et non de volumes utilisés. Or, certains usages restituent l'eau dans la même quantité (voire la même qualité) que celle qu'ils ont pompée ; Il conviendra donc d'essayer d'être plus précis dans l'état des lieux, et faire état de ces restitutions [Daudé, Puyo].

Par ailleurs, il faut considérer que le recours à des forages dans la nappe n'affaiblit pas le cours de l'Adour [Baquié]. Ce recours à l'eau des nappes soulage la rivière, sans oublier que les nappes se rechargent chaque année [Puyo].

→ Le déficit de la ressource en eau

Le déficit en eau estimé à l'époque (45 Mm³) est à moitié comblé grâce aux travaux engagés par le plan de gestion des étiages (PGE) de l'Adour amont depuis 1999, avec la mise en service du barrage du Gabas, mais aussi grâce au lac Bleu et à d'autres réserves. Cependant, la recherche d'un équilibre entre ressources et besoins se basait sur l'hypothèse d'activités à besoins constants [Besse].

De plus, une partie du déficit dans les Hautes-Pyrénées concerne pour au moins 5 Mm³ l'Echez. Quoi qu'il en soit ce manque d'eau ne peut pas être comblé par des barrages à l'aval, alors que le problème se situe à l'amont. Sans oublier que les lacs, tel que le lac Bleu, sont limités en capacité de stockage [Puyo]. Il y a, et ce sans beaucoup de travaux, des réserves d'eau à créer sur les coteaux à l'aide de quelques barrages [Baquié].

Le débat est très ouvert sur le niveau « réel » du déficit ; la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées pense, par exemple, qu'il est sous-estimé sur certains secteurs [Puyo]. Une étude de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) a été réalisée sur les besoins en eau du Haut-Adour [Besse], et l'Institution Adour s'est engagée, par convention, sur des études et des recherches de solutions pour réduire ce déficit du Haut-Adour [Besse, Duzer].

→ L'irrigation : une nécessité pour la vie économique de la vallée

L'agriculture occupe une grande part du périmètre du SAGE. L'irrigation de la vallée de l'Adour est une nécessité et non un confort, elle est indispensable à l'agriculture ; Or l'agriculture est le moteur économique d'un certain nombre de territoires. Toute la difficulté est de concilier l'aspect économique avec les impératifs environnementaux (eau potable, vie des milieux aquatiques) [Puyo].

Si la maïsiculture est très présente sur le territoire, il est illusoire de penser que remplacer le maïs par d'autres plantes cultivées serait une source majeure d'économie d'eau, car les cultures légumières, par exemple, consomment beaucoup d'eau elles aussi ; la différence vient des saisons dans lesquelles les plantes ont besoin d'eau [Gallato, Napoléon, Puyo].

→ Les activités d'agrément face aux étiages et au manque d'entretien des cours d'eau

Le découpage en trois secteurs présenté dans les grandes lignes de l'état des lieux (Bagnères-Tarbes ; Tarbes-Aire-sur-l'Adour ; Aire-Dax) est conforme à la réalité [Dantin].

Sur l'Adour, l'activité est organisée principalement autour d'associations localisées aux grandes agglomérations, notamment pour des questions de subventions accordées par les

communes. Ce qui rend le développement de ce type d'activité difficile dans des zones plus rurales, où le financement d'une association par plusieurs communes à la fois n'est pas une action courante [Dantin].

Les problèmes d'entretien des lits, d'accès à la rivière, mais aussi le franchissement d'obstacles (notamment en aval de Tarbes) posent des difficultés aux activités d'eaux vives tel que le canoë-kayak. L'autre souci est aussi que le manque d'eau oblige l'arrêt des activités dès la mi-juillet [Dantin].

En effet, l'état des lieux fait ressortir l'absence d'activités d'agrément sur la zone Tarbes/Aire-sur-l'Adour. Cette absence traduit un manque d'eau, mais aussi un problème d'accès que ce soit dans les parties privées ou publiques des cours d'eau [Napoléon]. Il est vrai que c'est sur ce tronçon que se pose la majorité des problèmes. Il faut savoir que les truites et les carnassiers ne sont pas ou peu présents, respectivement à cause de problèmes thermiques et de l'absence de fosses [Abad]. Nul doute qu'il y ait un certain nombre de progrès à faire pour améliorer les milieux aquatiques (reconquête des bras morts, des conches, etc.) [Napoléon]. N'oublions pas que de gros travaux ont déjà été effectués pour la circulation des poissons, notamment à Barcelonne-du-Gers, aux Arrats, et à Augreilh [Besse]. Il n'en reste pas moins qu'un souci d'accès à la rivière se pose. C'est un problème qui relève normalement des propriétaires riverains lorsque les cours d'eau sont du domaine privé. Or si le propriétaire doit entretenir les berges et la rivière, il n'a cependant pas le droit d'entrer dans le lit des cours d'eau pour y travailler (selon la loi sur l'eau). Soumis à trop de contraintes, les propriétaires se sont aujourd'hui durcis, et refusent parfois de laisser passer les pêcheurs et autres promeneurs [Baquié]. C'est pourquoi une partie de l'entretien des berges et des lits vont être pris en charge par le Syndicat de Défense contre l'Adour et ses affluents, par exemple [Baquié].

Pour affiner l'état des lieux, on peut regretter que peu de données soient disponibles pour l'instant sur les activités nautiques, notamment sur les aspects sociaux et économiques ; il convient d'essayer d'en obtenir avant la session des commissions de l'automne prochain [Dantin]. Pour ce qui est de la pêche de loisir, il faudrait y porter un regard similaire à celui qui a conduit à l'étude socio-économique de la pêche de la Neste [Abad] ; la réflexion est bien engagée dans les Landes, avec des documents d'objectifs comme le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) et le Plan départemental pour la promotion et le développement du loisir pêche (PDPL) [Napoléon]. La pratique de la pêche élargit les préoccupations en matière de développement : par exemple, la pêche au silure nécessite des barques et, par conséquent, des cales à bateaux [Napoléon].

→ Des usages un peu oubliés dans le pré-état des lieux

Il ne faut non plus oublier l'hydroélectricité, présente sur le territoire, et directement concernée par les questions de quantité. Cette activité participe déjà au soutien d'étiage avec des lâchers d'eau pour la rivière, qui ne sont pas directement liés à la production hydroélectrique elle-même [Villemur].

Le développement des résidences secondaires est aussi une autre question de fond qui pose le problème des économies d'eau. En effet, il n'est pas normal d'utiliser de l'eau potable pour des tâches aussi singulières que le remplissage d'une piscine ou le lavage d'une voiture [Teulère-Maynat].

→ L'accès à la ressource : penser à demain

Il faut raisonner sur le long terme en ce qui concerne l'accès à la ressource, et ne pas oublier les différents usages de demain. Toute la question est de savoir si les usages de l'eau sont

aujourd'hui à un niveau critique ou supportable. C'est le cœur du débat du SAGE, à la fois dans l'état des lieux, et dans les scénarios stratégiques qui vont être évoqués par la suite [Daudé].

Clôture de la réunion

En l'absence d'autres demandes de paroles dans le débat, le président clôt la séance à 12h00.

* * * * *

Contribution postérieure à la réunion de la commission

Le Dr Raymond Viale (maire-adjoint de Dax et membre de la CLE) a fait parvenir au président de la CLE, après la réunion de la commission, une note relative au thermalisme dans les Landes, et à la maîtrise et protection de la ressource. Cet usage n'ayant pas été abordé lors des débats de la commission, mais ayant sa place dans la problématique du SAGE Adour amont, les éléments principaux de sa note sont rapportés ici, avec l'accord du bureau de la CLE.

Le département des Landes est le premier départemental thermal français en nombre de curistes (75.000 curistes, 5 stations thermales², 15% du marché national, plus de 10.000 emplois, 180 millions d'euros de chiffre d'affaires).

Les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux eaux minérales sont très strictes³, et concernent tant les paramètres physico-chimiques que microbiologiques. La moindre anomalie qui viendrait perturber la qualité de l'eau peut suspendre l'exploitation de l'eau à des fins thérapeutiques et par contre-coup, condamner l'activité de la station⁴.

Les exploitants thermaux sont donc très attentifs à la qualité de leur ressource, alors qu'ils n'en maîtrisent que l'exploitation. En effet, propriétaires des seuls forages, ils assurent la sécurité sanitaire de la production et de l'utilisation de l'eau dans les thermes mais ils n'ont aucun moyen d'actions quant à la préservation des aquifères. De plus, les outils réglementaires, tels les périmètres de protection, n'existent pas. Les démarches de type « déclaration d'utilité publique » sont délicates sinon impossibles à mettre en œuvre.

Cette situation prévaut dans un contexte où les conflits d'usage sont connus : impacts des prélèvements amonts (AEP, irrigation), de l'industrie (stockage de gaz de Lussagnet), etc.

Si des avancées ont pu être faites au cours des années 1990, notamment à l'aide des études réalisées par le BRGM pour mieux comprendre l'aquifère thermal et ses communications et interactions avec les autres aquifères, tout reste à faire pour arriver à la gestion régionale de la ressource. Il en va de la préservation de la ressource thermique et donc de la pérennité du thermalisme landais.

* * * * *

² Dax, Eugénie les Bains, Préchacq les Bains, Saint Paul lès Dax, Saubusse les Bains.

³ Arrêté de juin 2000.

⁴ Exemple de la fermeture de l'établissement thermal de Tercis les Bains en 2001.



SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

Réunion de la commission « Milieux » du 6 avril 2006

Présence

Les structures suivantes sont représentées à la réunion :

- collège des élus : Institution Adour (Jean-Claude Duzer, président de la CLE), Syndicat mixte du haut et moyen Adour - contrat de rivière du Haut Adour (Marion Cherrier) ;
- collège des usagers : Chambre d'agriculture des Landes (Yves Gallato), Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est (Jean Barottin), Fédération départementale de canoë-kayak des Hautes-Pyrénées (Georges Dantin), Fédération départementale des chasseurs du Gers (Joël Boueilh), Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées (Jacques Ducos, Noël Abad), Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique des Landes (Jean-Jacques Napoléon), SEPANSO Landes (Rosa Ducos), UNICEM Aquitaine (Pierre Pécout) ;
- collège des services : Agence de l'eau Adour Garonne (Angélique Masson), Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gers (Philippe Barrieu), DDAF des Hautes-Pyrénées (Marc Fily), DDAF des Landes (Magali Bertrand), Direction régionale de l'environnement Midi-Pyrénées (Elisabeth Jean), EDF (Pascal Osselin) ;
- animation du SAGE : Institution Adour (Fr.-Xavier Cuende, Marlène Longuy).

Sont excusées :

- collège des élus : Association des maires du Gers (Jean Pagès), Association des maires des Hautes-Pyrénées (Jean Guilhas), Association des maires des Landes (Michel Daguinos), Institution Adour (Michel Pastouret, vice-président de la CLE) ;
- collège des usagers : Chambre d'Agriculture des Landes (Marcel Saint-Cricq).

Objectifs de la réunion

Le président Duzer ouvre la séance à 9h40, en proposant les objectifs suivants :

- prendre connaissance des principaux points sur les milieux et espèces qui ressortent du dossier argumentaire du SAGE¹ ;
- amener les membres de la commission à travailler ensemble et avec les animateurs ;
- lancer les débats dans un esprit constructif.

¹ « Dossier argumentaire de consultation des collectivités territoriales sur l'opportunité d'un SAGE sur le bassin amont de l'Adour » (février 2004).

Déroulement proposé pour la réunion

Le déroulement proposé est le suivant :

- désignation d'un rapporteur par la commission ;
- rappel du calendrier de travail 2006 ;
- rappel de l'état des candidatures aux commissions ;
- présentation des premiers éléments d'état des lieux ;
- débat entre les membres de la commission.

Désignation d'un rapporteur de la commission

Les modalités de désignation, issues des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, sont présentées avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

En l'absence d'autre candidature que celle proposée par le bureau, la commission « Milieux » désigne comme rapporteur Jacques Ducos (Fédération de pêche 65), à l'unanimité des présents.

Rappel du calendrier de travail 2006

Ce point, issu de la réunion plénière de la CLE du 10 janvier 2006 et précisé lors de la réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions. Le calendrier proposé est adopté par la commission.

Rappel de l'état des candidatures aux commissions

Ce point, issu des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

Présentation des premiers éléments d'état des lieux

La présentation en séance de ces premiers éléments est accompagnée de la distribution d'un document rapportant les points principaux relatifs au champ de cette commission dans le dossier argumentaire du SAGE Adour amont.

→ Des caractéristiques de bassin variées

Le périmètre du SAGE couvre des milieux assez différents du point de vue géomorphologique : massif pyrénéen aux roches calcaires plissées (moins de 6% du territoire au-dessus de 1.000 mètres d'altitude), coteaux de molasses (près de 80% du territoire), zones alluviales, sables landais.

L'Adour a un régime nivo-pluvial en montagne, pluvio-nival dès le niveau de Tarbes, et l'influence des eaux de fonte des neiges s'estompe rapidement, dès Aire-sur-l'Adour. Le régime des affluents est plus contrasté. Dans l'ensemble, les hautes eaux se situent en hiver et au printemps, et les étiages des affluents sont plus accusés et plus précoces que ceux de l'Adour.

Le territoire bénéficie d'une nappe alluviale très développée de part et d'autre de l'Adour, de la nappe des sables des Landes, et de nappes profondes.

→ Des paysages et milieux remarquables

Le territoire présente des paysages caractéristiques : haut bassin de l'Adour, saligues, barthes, coteaux, anciennes gravières. La diversité des milieux est ainsi associée à une richesse biologique importante, autant pour la flore que la faune (piscicole, aviaire et terrestre). Certains espaces constituent des milieux remarquables, dont l'intérêt est souligné par un classement dans l'inventaire des zones vertes² ou des axes bleus³ du SDAGE, des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ou des sites du réseau Natura 2000.

→ Des perturbations naturelles et anthropiques

Ces potentialités exceptionnelles sont menacées par des phénomènes naturels mais aussi par l'impact des activités anthropiques : perturbations du lit, des berges et du cours des rivières (anciennes extractions en lit mineur, disparition des annexes fluviales, problème d'entretien des berges), altérations de la qualité de l'eau, problèmes de débits, introduction d'espèces indésirables végétales et animales.

→ Quelques objectifs envisagés

En matière d'objectifs possibles pour la thématique des milieux et espèces, le dossier argumentaire du SAGE Adour relève les points suivants :

- la restauration des phénomènes naturels (libre écoulement des eaux, circulation des poissons) ;
- la cohérence et la concertation pour la restauration et l'entretien des rivières ;
- la modification des pratiques agricoles ;
- l'amélioration de la connaissance des milieux ;
- la définition d'actions de gestion pour la sauvegarde des espaces et des espèces remarquables.

Débat

→ Questions pratiques d'organisation

Au plan pratique, pour faciliter le travail des membres des commissions, il convient d'envoyer à ceux-ci les documents avant les réunions ; un délai de deux voire trois semaines semble nécessaire [Bertrand, Dantin]. C'est la façon de travailler qui a été retenue par le bureau, mais il était difficile de mettre cela en œuvre pour cette première session de réunions des commissions, compte tenu du calendrier serré de leur organisation [Duzer].

→ Quelle articulation pour les différents états des lieux ?

Plusieurs états des lieux ont déjà été réalisés (par exemple celui fait dans le cadre de la DCE) : dans un souci de cohérence, il faut veiller à les articuler entre eux pour l'établissement de l'état des lieux du SAGE, et avec les programmes de mesures du SDAGE [Osselin].

² Écosystèmes aquatiques ou zones humides remarquables qui méritent une attention particulière.

³ Axes prioritaires pour la restauration des poissons migrateurs.

Il convient également de tirer profit des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 [Bertrand]. Cependant, compte tenu du fait que l'état des lieux du SAGE Adour sera réalisé sur l'année 2006, il sera difficile voire impossible de se servir d'inventaires encore en cours pour certains DOCOB qui ne seront pas terminés d'ici la fin de l'année [Fily]. A titre d'information, le DOCOB est en cours de finition pour les barthes de l'Adour, et il n'a pas été engagé pour les coteaux du Tursan mais des informations préalables sont disponibles au Conseil général des Landes [Gallato]. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'attendre la validation des DOCOB pour utiliser les informations des inventaires [Fily], et il n'y a probablement pas besoin, pour l'état des lieux du SAGE, d'entrer dans autant de détail que les inventaires Natura 2000 [Gallato].

D'autres démarches peuvent apporter des informations, notamment les Plans locaux d'urbanisme⁴ (PLU) qui ont parfois des volets sur l'environnement [Gallato] et les Schémas de cohérence territoriale⁵ (SCOT) comme celui de l'agglomération de Tarbes [Fily].

Les données à retenir pour l'état des lieux du SAGE seront les plus actualisées dans les différents domaines [avis général de la commission].

→ L'impact des plans d'eau et retenues collinaires

Du point de vue piscicole, le territoire du SAGE Adour comprend deux secteurs différents, qui n'abritent pas les mêmes poissons et ne sont pas confrontés aux mêmes problèmes ; d'une part le secteur Bagnères-Riscle, et d'autre part le secteur Riscle-Dax. Dans la plaine, les retenues collinaires génèrent deux types de problèmes : l'augmentation de température de l'eau et le colmatage des rivières [Napoléon].

Les retenues collinaires modifient la qualité de l'eau, car elles relarguent une eau très turbide, présentant souvent de mauvaises odeurs ; l'influence de ces relargages se fait sentir sur un ou deux kilomètres en val, parfois plus. En outre, l'eau lâchée a un effet thermique marqué, suivant qu'elle est relarguée à partir de la surface de la retenue (eau parfois chaude par rapport à celle de la rivière) ou du fond (eau parfois trop froide) [Abad].

L'augmentation de température d'eau dans les retenues collinaires s'accompagne également de phénomènes d'eutrophisation [Napoléon].

Parfois les rivières ne sont utilisées que comme des « canalisations » : l'eau est pompée dans la nappe, puis déversée dans la rivière qui transporte alors l'eau jusqu'à un pompage situé plus en aval ; ceci ne respecte pas la vie de la rivière [Napoléon].

Les retenues collinaires génèrent également un problème de niveau d'eau, par exemple lorsque les lâchers d'eau envoient 2m³/s dans une rivière qui ne peut supporter que 500L/s ; ces fortes variations de débit perturbent la vie piscicole, et la vie de la rivière en général [Abad].

Cependant, les retenues collinaires ont aussi des effets bénéfiques, puisqu'elles libèrent de l'eau à une période où il y en a peu dans les rivières, et où l'eau de ces rivières a déjà une température parfois élevée [Boueilh] ; il faut souligner qu'en période de crise, des arrêtés préfectoraux permettent de vidanger ces réserves tout en interdisant l'irrigation [Gallato].

⁴ Le PLU est le document de planification de l'urbanisme communal ou intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite « loi SRU ».

⁵ Le SCOT est un document de planification urbaine institué par la loi SRU. Il intervient à l'échelle intercommunale et assure la cohérence des différents PLU des communes d'une même agglomération. Il définit le cadre de l'aménagement d'un territoire en termes d'habitat, d'environnement, de déplacement, d'équipement, etc. Il remplace l'ancien schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

Enfin, ces retenues collinaires sont des espaces intéressants pour les poissons, les oiseaux, etc. [Gallato, Abad].

La « bonne gestion » des lâchers d'eau doit permettre de limiter les impacts thermiques et les impacts de matières en suspension et de microalgues [Abad], tout en prenant en compte les coûts d'exploitation [Gallato].

Dans la réalisation de l'état des lieux, il faudra essayer de quantifier ces impacts (disparition d'espèces dans certaines zones, par exemple) [Osselin]. Des discussions ont eu lieu en ce sens avec la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG), mais il en est ressorti des difficultés pour trouver des solutions, car il y a peu d'études sur le sujet (dont celle du Cemagref) et donc un manque d'informations fiables sur ces impacts [Abad].

Pour envisager une approche cohérente sur le territoire, il serait intéressant de disposer d'un inventaire de ces lacs collinaires, et d'une typologie de leurs usages [Fily] ; un inventaire par photos aériennes a été réalisé pour la DDAF des Landes [Bertrand].

Pour les « éclusées », la problématique est différente : si ces opérations peuvent poser des problèmes de niveau du débit [Abad], il faut souligner que l'eau qui est lâchée n'est pas chargée en sédiments [Osselin].

→ **Connaissance, protection et reconquête de milieux**

Si l'inventaire des zones vertes de ce territoire n'a pas été réalisé par ailleurs, il appartient à la CLE de le faire réaliser rapidement dans le cadre de la préparation du SAGE. Cela a été mené à bien pour le département des Landes, à partir d'une cartographie au 1/25.000 [Bertrand].

La Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées a réalisé un inventaire de tous les bras morts de l'Adour dans les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, afin d'envisager des actions pour les réhabiliter [Abad].

Il faudrait pouvoir disposer d'un inventaire et d'une typologie des gravières et anciennes gravières, notamment pour savoir comment elles ont évolué, la proportion de celles réhabilitées de manière volontaire, de celles laissées à une recolonisation « naturelle » sans réaménagement [Fily]. Une étude de l'UNICEM (récemment terminée ou en passe de l'être) montre que les gravières les plus proches des rivières sont celles pour lesquelles l'évolution naturelle ou dirigée (par exemple, à Bordères) est la plus favorable [Pécouf].

→ **Espèces indésirables et invasives**

Dans l'état des lieux, il ne faudra pas oublier les espèces végétales problématiques, comme la jussie [Napoléon], ni les espèces piscicoles introduites, comme le silure [Dantin]. Si certaines observations montrent que là où le silure est présent, d'autres espèces piscicoles peuvent se maintenir [Napoléon], il est indéniable que c'est un « gros » prédateur, y compris sur des carnassiers comme le sandre [J. Ducos] ; par ailleurs, sur le bassin de la Garonne, le silure pose des problèmes, peut-être pour des raisons d'effarouchement, sur la migration de certaines espèces (alose, saumon), comme cela a été montré à l'aval du barrage de Golfech [Osselin].

→ Travaux en rivière

Il est légitime de souhaiter une cohérence d'entretien des berges [R. Ducos]. Le linéaire se partage entre du domaine public, à l'aval de la digue de Barcelonne-du-Gers, et du domaine privé en amont, avec les sentiments différents de responsabilité que cela signifie [Boueilh, Duzer, Napoléon]. La cohérence est recherchée au travers de diverses démarches, comme la Déclaration d'intérêt général sur l'Adour gersois, à la demande de l'Institution Adour, ou les approches sous l'égide des cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER) sur les autres parties du bassin [Barrieu]. Le travail des CATER et de l'Agence de l'eau Adour Garonne permet d'être vigilants à la recherche de cette cohérence [Masson].

Hors circonstances particulières, un syndicat public peut difficilement se substituer au privé pour l'entretien de la rivière [Boueilh], et c'est le propriétaire riverain qui est responsable de l'entretien et qui ne peut s'en décharger sur le maire, par exemple [Barrieu, Duzer, Fily]. Toutefois, il existe des possibilités d'intervenir sur une rive privée, et lorsque des fonds publics sont engagés pour cela, le propriétaire perd son droit de pêche au profit de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) locale [Barrieu, J. Ducos].

Malgré des efforts notables des services de l'Etat pour simplifier et raccourcir les procédures d'instructions [Barrieu], les démarches pour obtenir les autorisations de travaux en rivière sont souvent perçues comme complexes et longues, par des acteurs tant publics que privés [Boueilh, Duzer, Pastourel].

→ Franchissement d'obstacles

Le territoire du SAGE comprend des obstacles à la circulation en rivière, que ce soit pour la migration des poissons [Napoléon] ou la navigation des embarcations légères [Dantin]. Si la législation et la réglementation peuvent obliger des propriétaires à réaliser des aménagements pour rétablir la circulation des poissons [J. Ducos, Napoléon], ce n'est pas le cas pour la circulation des canoës et kayaks, qui mérite pourtant d'être assurée, elle aussi [Dantin]. Quelques passes mixtes poissons-canoës ont été réalisées (Riscle) ou sont en projet (Charrutau) [Barrieu], mais cette solution n'est pas applicable partout.

Clôture de la réunion

En l'absence d'autres demandes de paroles dans le débat, le président clôt la séance à 12h00.

* * * * *



SAGE Adour Amont Commission locale de l'eau

Réunion de la commission « Quantité » du 6 avril 2006

Présence

Les structures suivantes sont représentées à la réunion :

- collège des élus : Communauté de communes de Vic Montaner (René Gayri), Institution Adour (Jean-Claude Duzer, président de la CLE ; Michel Pastouret, vice-pdt de la CLE), Syndicat mixte du haut et moyen Adour - contrat de rivière du Haut Adour (Marion Cherrier) ;
- collège des usagers : Chambre d'agriculture du Gers (André Teulé), ChAgr des Landes (Yves Gallato), ChAgr des Hautes-Pyrénées (Christian Puyo), Collectif Adour Eau Transparente (Xavier Bouchet), SEPANSO Landes (Rosa Ducos), Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées (Noël Abad), UNICEM Aquitaine (Pierre Pécout) ;
- collège des services : Agence de l'eau Adour Garonne (François Joncour), Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gers (Philippe Barrieu), DDAF des Landes (Gilbert Besse), DDAF des Pyrénées-Atlantiques (Jacques Vaudel), DDAF des Hautes-Pyrénées (V. Plancke), Direction régionale de l'environnement Midi-Pyrénées (Elisabeth Jean) ;
- animation du SAGE : Institution Adour (Fr.-Xavier Cuende, Marlène Longuy).

Sont excusées :

- collège des élus : Association des maires des Hautes-Pyrénées (Jean Guilhas) ;
- collège des usagers : Chambre d'agriculture du Gers (Henri-Bernard Cartier), Chambre d'Agriculture des Landes (Jean-Michel Anaclet, Marcel Saint-Cricq), Fédération départementale des chasseurs du Gers (Joël Boueilh), UMINATE (Michel Geoffre), UNICEM Aquitaine (Jacques Guénantin) ;
- collège des services : DDAF des Hautes-Pyrénées (Marc Chédeville).

Objectifs de la réunion

Le président Duzer ouvre la séance à 14h00, en proposant les objectifs suivants :

- prendre connaissance des principaux points sur la quantité qui ressortent du dossier argumentaire du SAGE¹ ;
- amener les membres de la commission à travailler ensemble et avec les animateurs ;
- lancer les débats dans un esprit constructif.

¹ « Dossier argumentaire de consultation des collectivités territoriales sur l'opportunité d'un SAGE sur le bassin amont de l'Adour » (février 2004).

Déroulement proposé pour la réunion

Le déroulement proposé est le suivant :

- désignation d'un rapporteur par la commission ;
- rappel du calendrier de travail 2006 ;
- rappel de l'état des candidatures aux commissions ;
- présentation des premiers éléments d'état des lieux ;
- débat entre les membres de la commission.

Désignation d'un rapporteur de la commission

Les modalités de désignation, issues des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, sont présentées avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

En l'absence d'autre candidature que celle proposée par le bureau, la commission « Quantité » désigne comme rapporteur Pierre Pécout (UNICEM), à l'unanimité des présents moins une abstention².

Rappel du calendrier de travail 2006

Ce point, issu de la réunion plénière de la CLE du 10 janvier 2006 et précisé lors de la réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions. Le calendrier proposé est adopté par la commission.

Rappel de l'état des candidatures aux commissions

Ce point, issu des discussions du bureau lors de sa réunion du 21 février 2006, est présenté avec plus de détails dans le document commun aux quatre commissions.

Présentation des premiers éléments d'état des lieux

La présentation en séance de ces premiers éléments est accompagnée de la distribution d'un document rapportant les points principaux relatifs au champ de cette commission dans le dossier argumentaire du SAGE Adour amont.

→ Des caractéristiques de bassin variées

Le périmètre du SAGE couvre des milieux assez différents du point de vue géomorphologique : massif pyrénéen aux roches calcaires plissées (moins de 6% du territoire au-dessus de 1.000 mètres d'altitude), coteaux de molasses (près de 80% du territoire), zones alluviales, sables landais.

→ Des types divers de ressources

L'Adour a un régime nivo-pluvial en montagne, pluvio-nival dès le niveau de Tarbes, et l'influence des eaux de fonte des neiges s'estompe rapidement, dès Aire sur l'Adour. Le régime des affluents est plus contrasté. Dans l'ensemble, les hautes eaux se situent en hiver

² Abstention du représentant du Collectif Adour Eau transparente.

et au printemps, et les étiages des affluents sont plus accusés et plus précoces que ceux de l'Adour.

Le territoire bénéficie d'une nappe alluviale très développée de part et d'autre de l'Adour, de la nappe des sables des Landes, et de nappes profondes.

Le dossier argumentaire fait état de 13 réservoirs représentant un volume utilisable de 37,1 millions de m³ (irrigation, soutien d'étiage, hydroélectricité). A ceci s'ajoute désormais la retenue du Gabas, mise en service en 2005, d'une capacité de 20Mm³, qui servira à la réalimentation du Gabas ainsi que de l'Adour par l'intermédiaire des Léés, et ce à la fois pour l'irrigation et le soutien d'étiage.

Par ailleurs, les affluents des coteaux disposent de retenues collinaires pour l'irrigation.

→ Des usages de l'eau intenses

Environ 200Mm³ d'eau sont nécessaires annuellement aux différents usages évalués dans le dossier argumentaire (sur la base de données relatives à l'année 2001) :

- usage domestique (eau potable) : 31 Mm³, essentiellement en nappe profonde et en nappe alluviale ;
- usage agricole : 154 Mm³, essentiellement à partir des canaux et rivières ;
- usage industriel : 16 Mm³.

Prélèvements		eau potable	agriculture	industrie
Volumes		31 Mm ³	154 Mm ³	16 Mm ³
Origine	rivières et canaux	5,2%	50%	62%
	nappes alluviales	30%	20%	37%
	nappes profondes	39,4%	6%	1%
	sources	25,4%		
	réservoirs		24%	
<i>total</i>		100%	100%	100%

→ Problèmes de quantité d'eau : étiages et inondations

Parmi les différents types de problèmes identifiés sur le territoire du SAGE, deux sont relatifs à la quantité, et pour des raisons inverses :

- des débits d'étiage insuffisants, entraînant un déficit quantitatif chronique de ressource en eau ; des crues importantes, entraînant des risques d'inondations.

Ils s'ajoutent aux autres problèmes relevés (dégradation de la qualité des eaux, dégradation de l'état du lit et des berges, potentialités d'agrément peu exploitées).

Déficit chronique en eau

L'Adour est tributaire de l'apport progressif de ses affluents qui conditionnent son débit ; le substrat peu perméable des rivières de coteaux (affluents rive gauche) leur confère un régime contrasté aux étiages accusés et précoces. Au total, le SDAGE classe l'Adour en amont d'Audon en rivière très déficitaire, et ses affluents en cours d'eau déficitaires, et fait le constat d'une forte inadéquation entre la ressource disponible (cours d'eau, nappes, retenues) et les demandes en eau.

Face au déficit estimé, au moment de la rédaction du dossier argumentaire, à 45 millions de m³, les pistes d'amélioration envisagée comprenaient la mise en service du réservoir du Gabas (20 Mm³) et une amélioration des principes de gestion (pouvant conduire à une économie de 15 Mm³).

Risques d'inondation

Du fait de sa situation géographique et de ses caractéristiques morphologiques, le territoire du SAGE est soumis aux perturbations océaniques en toute saison. La chaîne pyrénéenne présente un impact modérateur sur les crues hivernales (rétention nivale), mais entraîne une accélération en été (régime torrentiel). Les crues des affluents rive gauche de l'Adour sont surtout générées par ruissellement, et rapides.

Les zones inondables du périmètre représentent 575 km² en crue décennale (soit 13% du territoire), dont 70% dans la vallée de l'Adour ; 143 communes sont classées à risque d'inondations de plaine, et 6 classées à risque d'inondation torrentielle.

Les facteurs aggravants sont souvent multiples (défrichement, ruissellement dû aux travaux d'aménagement, pratiques culturales laissant les sols nus, implantation d'activités en zone inondable, édifications de digues et de remblais réduisant le champ d'expansion des crues).

Diverses mesures sont envisageables face à ces risques :

- continuer la mise en place des Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) et la cartographie des zones inondables ;
- préserver voire réhabiliter les zones d'expansion des crues ;
- mener une politique d'aménagement du territoire cohérente ;
- favoriser les pratiques ralentissant les crues ;
- informer et sensibiliser le public ;
- renforcer la prévision.

Débat

→ Des interrogations autour du déficit

Dans le débat sur la qualité, il est indispensable de parler du Plan de gestion des étiages (PGE) de l'Adour amont, approuvé en 1999, et dont l'objet était à la fois de faire le point sur le déficit en eau (un déficit estimé à 45 Mm³ sur l'ensemble du bassin de l'Adour, dont 15Mm³ sur l'amont) et de proposer des pistes d'amélioration de la situation (dans l'ordre : (1) économiser l'eau ; (2) mieux gérer l'existant ; (3) créer de nouvelles ressources). Le PGE a été établi en 1999 sur des éléments grossiers. Après 1999, des progrès ont été réalisés dans la mesure des prélèvements. L'estimation du déficit a fait l'objet d'une actualisation en 2002, et d'une autre en juin 2003 suite à une étude de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG), portant l'estimation du déficit à 7,5Mm³ pour l'amont (Arros et Louet, surtout). Une étude de la CACG de juin 2005 présente plusieurs hypothèses, selon les niveaux de besoins unitaires théoriques (BUT) pondérés de 1.800 à 2.000m³/ha ; sur la base de 1.800m³/ha (valeur cohérente avec les hypothèses du SDAGE), le déficit de l'Adour amont est estimé à 6 Mm³ ; et il est de 11 Mm³ sur une hypothèse de BUT de 2.000 m³/ha [Vaude].

C'est ce scénario basé sur 2.000 m³/ha qui a été retenu par le conseil d'administration de l'Institution Adour, en décembre 2005, soit un déficit total de 17Mm³ sur le territoire dont 6 Mm³ sur le Haut-Adour [Duzer, Pastouref].

En réponse aux interrogations sur les références sur lesquelles s'appuie l'estimation du déficit [Gayri], il est précisé qu'elle se base sur le calcul des débits naturels et l'estimation

des différents usages quantitatifs de l'eau, avec l'idée de couvrir cet ensemble de besoins 8 années sur 10 [Besse].

Certains acteurs s'étonnent des éléments de présentation, notamment le point sur les économies d'eau. La Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) a estimé qu'en 2005, l'irrigation a amené 60% des besoins en eau des plantes ; les représentants agricoles voient donc mal comment il serait possible d'économiser encore 15Mm³ d'eau [Puyo]. Les surfaces irriguées sont bloquées (même s'il y a de la demande au-delà des surfaces actuelles) ; or, chaque année, il est difficile de satisfaire les besoins [Teulé]. Après avoir mis en œuvre des compteurs d'utilisation d'eau, l'agriculture pensait qu'il pourrait être discuté de création de nouvelles ressources, mais il est encore question d'économie [Puyo].

La mobilisation de nouvelles ressources se ferait quasiment exclusivement sur des fonds publics. la puissance publique demande donc, en contrepartie, des efforts sur les autres approches : mieux gérer l'existant, économiser l'eau, utiliser les changements de la politique agricole commune (PAC) pour faire évoluer les pratiques [Vaude].

Améliorer l'utilisation de l'eau peut se rapporter, par exemple, à la dérivation de l'eau de l'Adour dans les canaux [Joncour, Puyo]. Et économiser l'eau ne signifie pas obligatoirement réduire de l'irrigation ; il y a des économies à réaliser sur les réseaux d'adduction d'eau potable [Joncour].

→ Utilisation d'eau par l'agriculture : des améliorations à rechercher ?

Il faut rendre publics les chiffres réels de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation : ainsi, en 2005, les agriculteurs n'ont utilisé que 51% de leur quota d'irrigation, en moyenne [Teulé]. Si l'on peut s'étonner que les irrigants aient eu assez d'eau avec la moitié de leur quota [Ducos], cela s'explique par le fait qu'ils ont réduit leur consommation d'eau en début de saison pour préserver du quota pour la fin de saison, et que les pluies d'août ont rendu inutile le recours au reste du quota [Teulé].

La situation est variable selon les parties du bassin, du fait des différences de capacité des sols à capturer l'eau et à la relarguer : quand il faut 1.000m³/ha sur l'Arros, il en faut 2.000 sur l'Adour [Puyo]. Mais, même si en 2005 les irrigants n'ont utilisé que 51% de leur quota, la retenue collinaire de l'Arros s'est quand même retrouvée à sec ; il y a donc un problème soit dans les chiffres, soit dans le climat, soit dans des fuites d'eau [Teulé].

La connaissance des territoires permet de mieux comprendre ce qui s'y passe : en 2005, une partie du département des Hautes-Pyrénées a perdu ses cultures légumières, mais un autre côté de l'Adour pourrait se contenter de 5Mm³ [Puyo]. Or, aujourd'hui, les agriculteurs sont dans des situations où ils ne peuvent pas se permettre deux années économiquement difficiles sur dix, ni même une seule année difficile sur 10 [Teulé].

La PAC pourrait avoir un effet direct sur l'utilisation de l'eau, en réorientant les pratiques agricoles, par exemple vers des cultures plus adaptées au climat et moins gourmandes en eau. Par ailleurs, compte tenu des volumes consommés dans l'absolu, les économies d'eau seraient plus faciles à mener sur les usages agricoles (150Mm³) que sur les usages domestiques (30 Mm³) ou industriels (15Mm³) [Bouchet].

→ Étiages, épuration et pollutions

Les étiages sont sévères sur une grande partie du territoire du SAGE. Mais, si les petits cours d'eau des coteaux sont naturellement à sec une partie de l'année, ce ne peut pas être considéré comme un « déficit », et il est donc inutile de vouloir les réalimenter artificiellement [Abad].

Le sujet des pollutions de l'eau a été abordé par la commission « Qualité », mais il ne peut pas être déconnecté des questions de quantité d'eau [avis général de la commission].

Cependant, il ne faut pas se poser la question uniquement de la quantité d'eau destinée à diluer la pollution ; il faudrait, plutôt, raisonner dans le sens d'une retenue de la pollution, voire d'une réduction de la pollution à la source [Vaude].

Les besoins d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier : la consommation d'eau est désormais d'environ 300L par jour et par personne. En quelques années, 97 stations d'épuration (STEP) ont été installées sur les rivières de ce territoire, et certaines de ces rivières ne sont alimentées, en étiage, que par l'eau rejetée par les STEP. [Puyo]. Cette multiplication des STEP peut être préoccupante, si elle n'est pas encadrée [Ducos] ; en fait, seules les STEP de moins de 2.000 équivalents-habitants ou celle rejetant moins de 5% du débit du cours d'eau peuvent être installées sans être soumises à autorisation [Vaude]. Dans les STEP, la pollution est retenue dans un filtre, mais il faut garder présent à l'esprit que pour l'évacuation de la pollution ainsi retenue, on se tourne très majoritairement vers la profession agricole, pour l'épandage des boues [Puyo].

En dehors des agglomérations, il est intéressant de s'intéresser aux services publics d'assainissement non collectif (SPANC) [Gayr] ; avec cet outil, la réflexion se mène en relation avec l'urbanisme, la nature des sols, etc. [Vaude].

→ Nourrir l'état des lieux

Le point faible de cette région est l'insécurité de la ressource en eau, et il faut commencer par sécuriser la ressource en eau des surfaces actuellement irriguées. Dans la réalisation de l'état des lieux, il faudra mener raisonner autour d'une typologie de l'agriculture sur ce territoire, une typologie qui sera le reflet de la climatologie, de la pédologie, etc. [Teulé]. Ceci permettra de mettre à plat les besoins en eau, d'en faire une réelle évaluation, et d'apporter des réponses en les localisant (avec une approche cartographique par exemple) [Gallato]. Il est possible de valoriser les informations et données déjà connues, par exemple à l'échelle des petites régions agricoles [Besse].

→ Crues : réhabiliter les zones d'expansion, protéger les habitations et les personnes

Réhabiliter les zones d'expansion est une façon de lutter contre les crues [Ducos]. Ces dernières années ont montré un changement de stratégie dans la lutte contre les crues, en délaissant l'endiguement et en favorisant les zones d'expansion vers des espaces non utilisées ou des terres agricoles supportant d'être inondées quelques jours [Vaude]. Ceci est complété par des actions comme le travail de la police de l'eau (lutter contre les remblais en zones humides), l'action-test de l'Institution Adour du côté de Cazères, etc. [Besse]. Il y a aussi les canaux, gérés par les associations syndicales agréées (ASA), et qui ont des fonctions diverses (réduction des crues, reproduction des poissons, nettoyages des villages, etc.) ; l'entretien de ces canaux devra être pérennisé [Puyo].

Pour la protection des habitations et des personnes, qui est une mission essentielle [Ducos], ces réflexions doivent se mener en relation avec les politiques d'urbanismes, les Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) [Pastouret, Besse], l'inventaire des digues intéressant la sécurité publique, etc. [Besse]. Mais il semble que le « bon traitement » reste à faire [Vaude].

Clôture de la réunion

En l'absence d'autres demandes de paroles dans le débat, le président clôt la séance à 16h30.

* * * * *